

**Limite**

- Zone d'étude
- Zone d'inondation
- Numéro et ligne de lot  
(Source: Carte cadastrale du MRN, 21B/01-0101 et 0202)
- Courbe de niveau en mètres

**Infrastructure**

- Route 132 existante et emprise actuelle
- Route secondaire
- Route non pavée
- Chemin de fer et emprise
- Ligne de transport d'énergie et emprise
- Bâtiment et numéro civique\*  
(forme non représentative)

**Nouveau tracé**

- Variante de tracé non retenue (variante 1)
- Tracé proposé et emprise à acquérir (variante 2)
- Chaînage

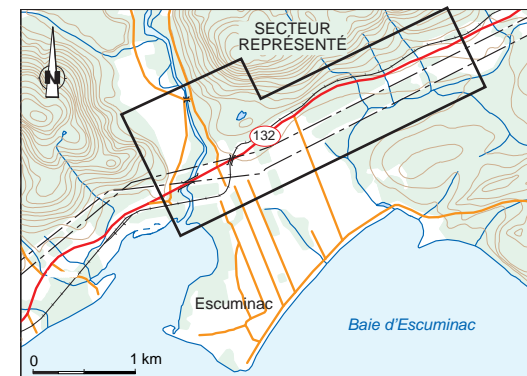
**Espace forestier**

- Friche
- Plantation  
(épinette de Norvège, épinette noire, mélèze, pin rouge)
- Forêt feuillue  
(peupleraie ou bétulaie)
- Forêt mixte  
(peupleraie à sapin ou épinette et forêt mixte à dominance résineuse)
- Forêt résineuse en régénération
- Cédrière humide (tourbeuse)

**Espace agricole**

- Grande culture et/ou pâturage en exploitation
- Limite de zone de potentiel agricole  
(limite approximative)
- Potentiel agricole
- Zone protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles  
(limite approximative)

Fond de carte : Ministère des Ressources naturelles, 22B/01-200-0101, 22B/01-200-0201



\* Numéros indiqués sur les relevés du MTQ  
Fond de carte : Ministère des Ressources naturelles, 22B/01-200-0101, 22B/01-200-0201

Figure 7  
ÉTUDE D'IMPACT POUR L'AMÉLIORATION  
D'UNE SECTION DE LA ROUTE 132  
À ESCUMINAC

TRACÉ PROPOSÉ ET VARIANTE NON RETENUE

